

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE RYTHMOLOGIE ET STIMULATION CARDIAQUE (2 ANS)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Docteur SALUDAS

CHU de Clermont-Ferrand 58 Rue Montalembert 63000 CLERMONT-FERRAND

ysaludas@chu-clermontferrand.fr

PUBLICS CONCERNES :

Formation initiale : Les internes titulaires, nommés au concours de l'internat de spécialité et régulièrement inscrits en D.E.S. de pathologie cardio-vasculaire (à partir de la 4^{ème} année d'internat).

Formation continue : Les médecins de nationalité française ou originaires d'un pays de la C.E.E., titulaires d'un diplôme de Docteur en Médecine leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine et d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées en pathologie cardio-vasculaire.

Les médecins étrangers (hors C.E.E.) titulaires d'un Diplôme en Médecine leur permettant d'exercer dans leur pays d'origine et d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées de cardiologie leur permettant d'exercer cette spécialité dans leur pays.

PARTENAIRES : Paris 5, Grenoble, Bordeaux

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

La prise en charge des troubles du rythme cardiaque représente un problème de plus en plus complexe nécessitant des connaissances en électrophysiologie fondamentale, en électrophysiologie diagnostique, en pharmacologie et des compétences pour l'implantation de prothèses – stimulateurs, défibrillateurs, holters implantables – et pour la réalisation de techniques ablatives applicables au traitement des arythmies.

L'électrophysiologie diagnostique et l'électrophysiologie interventionnelle sont des techniques qui de viennent de plus en plus complexes. Plusieurs milliers d'explorations endocavitaires et d'ablations par cathéter sont effectuées chaque année.

La stimulation cardiaque et la défibrillation voient leurs indications curatives et prophylactiques augmenter régulièrement. A titre d'exemple, plus de 50 000 stimulateurs cardiaques sont implantés annuellement en France et plus de 250 000 patients doivent bénéficier d'une surveillance régulière de leur prothèse.

C'est pourquoi, les médecins appelés à prendre en charge les troubles du rythme cardiaque, à implanter et à surveiller des stimulateurs cardiaques et les défibrillateurs cardiaques doivent pouvoir acquérir une formation spécifique tant sur le plan théorique que pratique.

PROGRAMME DE LA FORMATION :

- Un module théorique de 90 heures, réparti de la façon suivante :
 - 60 heures d'enseignement théorique répartis sur 2 années, à raison d'une semaine chaque année : alternativement une année est consacrée à l'enseignement de la stimulation pendant une semaine et une année est consacrée à l'enseignement de la rythmologie pendant une semaine. La participation à cet enseignement théorique est obligatoire. Elle est organisée annuellement en un lieu centralisé.
 - 30 heures de formation théorique et pratique par la participation obligatoire aux journées organisées annuellement par le groupe de travail « électrophysiologie et stimulation cardiaque » de la Société Française de Cardiologie, chaque session équivalent à 15 heures d'enseignement théorique.
- Module de surveillance sous forme de participation active à
 - des consultations spécialisées de suivi, de programmation et de réglage optimal des pacemakers et des défibrillateurs
 - des réunions de discussion d'indications de stimulation et de choix du stimulateur
- Module d'implantation permettant au candidat de participer à un minimum de 80 implantations (stimulateurs et/ou défibrillateurs) dont la moitié au titre d'opérateur principal
- Module d'ablation permettant au candidat de valider 50 procédures d'ablation effectuées à titre d'opérateur principal (les ablations de jonction auriculoventriculaire ne sont pas prises en compte).

CONDITIONS DE VALIDATION DU DIPLOME :

Pour obtenir le DIU Rythmologie et Stimulation Cardiaque, le candidat doit avoir validé les 4 modules : théorique, ablation, surveillance et implantation.

Examen de fin d'études :

- Module théorique : 1 épreuve écrite de 3 heures notée sur 60
- 3 modules pratiques notés sur 20

Admission au DIU si moyenne au moins égale à 10/20

Module théorique conservable 2 ans

Une seule session annuelle.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : 25 personnes maximum

Inscriptions : Merci de télécharger le dossier de candidature auprès de l'Unité Mixte de Formation Continue en Santé (U.M.F.C.S) de l'UFR de Médecine ou en suivant le lien <http://medecine.uca.fr/actualites-et-formation/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante/> ☎ 04-73-17-79-36 E-Mail : umfcs.medpha@uca.fr

Ce dossier est à retourner dûment complété accompagné des pièces demandées. Les candidats recevront ensuite un accord ou un refus du responsable pédagogique. En cas d'accord, un dossier d'inscription sera transmis au candidat par l'U.M.F.C.S.

COUT DE LA FORMATION 2017/2018 : (PAR ANNEE)

Formation initiale (Etudiants) : 760 €

Reprise d'Etudes (Financement à titre individuel – Sans conventionnement) : 760 €

Formation continue (Prise en charge – Donne lieu à une convention de formation professionnelle) : 1 560 €